

de ces droits, parce que j'y tiens; ce sont des droits précieux, mais ce n'est pas au gouvernement Diefenbaker que nous les devons, pas plus qu'au présent Parlement à domination conservatrice. Ce sont des droits que nous possédons depuis 1867 et ils sont nôtres parce qu'on a lutté pour les obtenir au temps de la colonie et qu'ils font partie de notre constitution depuis ce temps-là.

Durant son discours l'autre jour,—et ce n'était pas la première fois que cela lui arrivait,—le premier ministre a rappelé certains prétendus empiétements de droits dans le domaine fédéral.

L'hon. M. Churchill: Prétendus?

L'hon. M. Pickersgill: Il a parlé en particulier, cela va de soi, des décrets du conseil de 1945, visant certaines personnes vivant au Canada, dont quelques-unes étaient des citoyens canadiens, mais qui toutes étaient d'origine japonaise. Comme l'atteste la page 5889 du *hansard* du 1^{er} juillet, le premier ministre a dit:

Lorsqu'on parle de la discrimination et de ses dangers, on se souvient que la seule chose qu'on pouvait reprocher à ces gens, dans 99 p. 100 des cas,—comme on l'a vu plus tard,—était leur couleur.

Je n'accuse pas le premier ministre d'avoir délibérément mal exposé les faits, mais c'est évidemment une véritable dénaturation des faits du cas cité. Dans ce décret du conseil, il n'était question d'aucune race, il n'y avait absolument rien sauf le fait que ces personnes étaient des Japonais dont le pays d'origine était en guerre contre nous et qui, quelques mois à peine avant que ces décrets fussent adoptés, était encore en guerre contre nous; à vrai dire, c'était techniquement l'état de guerre même à ce moment-là, car aucun traité de paix n'avait été signé; il n'y avait eu qu'une armistice. Des ordonnances semblables restreignant les libertés de beaucoup d'autres Canadiens ont été décrétées durant la guerre,—le premier ministre ne l'ignore pas,—aux termes des règlements concernant la défense du Canada. Que ces mesures aient été nécessaires, qu'il y ait eu lieu ou non de les prendre, voilà une question sur laquelle l'opinion peut se partager. J'avoue que je ne défends pas toutes les mesures que le gouvernement d'alors a prises, bien que je n'en aie pas partagé la responsabilité. Des membres de la Chambre, et point tous de ce côté-ci, savent ce que je pensais à ce moment-là.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle était la position du député à ce moment-là?

L'hon. M. Pickersgill: J'étais alors troisième secrétaire du ministère des Affaires extérieures, ce qui n'était pas un poste très élevé, et on m'avait détaché au bureau du premier ministre. Voilà ce que j'étais. Ainsi que je

l'ai dit au premier ministre, je n'ai joué aucun rôle dans cette affaire, pas plus que le chef de l'opposition d'ailleurs, bien qu'à ce moment-là il eût un poste très élevé dans le service public du Canada. Les décisions à propos de ces mesures ont été prises par le gouvernement d'alors. Je tiens à rappeler au premier ministre que l'un des membres les plus éminents et les plus influents du gouvernement d'alors, aujourd'hui membre de l'autre endroit, était l'honorable C. G. Power, qui a été plus que quiconque un défenseur des libertés de l'homme dans notre pays et dans ce Parlement.

M. Graffey: Et des principes du libéralisme.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je poser une question à l'honorable député? M. Power était-il membre du gouvernement quand le décret du conseil a été adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre voudrait-il me dire de quel décret du conseil il veut parler?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le décret du conseil concernant les Japonais.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a eu un grand nombre de décrets du conseil concernant les Japonais.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le décret du conseil concernant l'expulsion des Japonais et dont le député a parlé. Je lui demande si l'honorable C. G. Power était membre du gouvernement d'alors.

L'hon. M. Pickersgill: Si le premier ministre veut parler du dernier décret du conseil...

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, le premier décrétant l'expulsion des Japonais.

L'hon. M. Pickersgill: Je pourrais peut-être rafraîchir la mémoire du premier ministre. Il n'a pas remonté le courant assez loin. (*Exclamations*) Les députés peuvent bien rire, mais le premier décret du conseil a été adopté au début de 1942. En fait, le tout premier a été adopté en 1941. Il a été suivi de toute une série de décrets, dont le plus répréhensible, à mon avis, est celui qui a refoulé les Japonais du littoral vers l'intérieur, qui les a dépossédés de leurs biens et a mis ces biens en vente. L'honorable C. G. Power faisait partie du gouvernement qui a fait tout ça.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député permet...

L'hon. M. Pickersgill: C'est moi qui ai la parole pour l'instant.